

**Ifosol 3 Film Developer**

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) &amp; 2020/878

**RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE****1.1 Identificateur de produit**

Désignation Commerciale Ifosol 3 Film Developer  
Code du produit. 1131778  
UFI Y32S-5K8G-1UOP-M76G

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation Identifiée Solution développeur photographique  
Utilisations Déconseillées Pas connu.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fabricant  
Identification de la société HARMAN Technology Ltd  
Adresse du Fabricant Ilford Way  
Mobberley  
Knutsford  
Cheshire East  
Code postal WA16 7JL  
Téléphone: +44(0)1565 650000  
Fax +44(0)1565 872734  
Email web-admin@harmantechnology.com  
Heures de bureau

Fournisseur (France)  
Identification de la société Digit Access  
Adresse du Fournisseur 130-136  
Avenue Joseph Kessel -Actipole  
BAT A 78960

Code postal Pas connu.  
Téléphone: +33 (0)1 61 37 32 23  
Fax Pas connu.  
Email [info@digitaccess.fr](mailto:info@digitaccess.fr)

Fournisseur (Belgique)  
Identification de la société H. De Beukelaer (Powered by LE BON IMAGE)  
Adresse du Fournisseur Boomssesteenweg 77  
B-2630

Aartselaar  
Belgique  
Code postal Pas connu.  
Téléphone: +32(0) 3 870 59 00  
Email [info@debeukelaer.be](mailto:info@debeukelaer.be)

Fournisseur (Suisse)  
Identification de la société Perrot Image SA  
Adresse du Fournisseur Hauptstrasse 104  
Nidau  
Suisse  
Code postal CH-2560.  
Téléphone: +41 32 332 79 79  
Email [info@perrott-image.ch](mailto:info@perrott-image.ch)

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Centre national de réponse (France)  
Adresse Institut national de recherche et de sécurité (INRS), 65, boulevard Richard Lenoir -  
75011 Paris, France.  
Tél. d'urgence +33 (0) 145 42 59 59 (24 heures)

Centre national de réponse (Belgique)  
Adresse Hôpital Militaire Reine Astrid, rue Bruyn, B-1120, Brussels  
Tél. d'urgence 070 / 245 245

Centre national de réponse (Suisse)  
Contacter Tox Info Suisse  
Tél. d'urgence 145

**RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) Eye Irrit. 2 :Provoque une sévère irritation des yeux.  
Aquatic Chronic 3 :Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Ifosol 3 Film Developer****2.2 Éléments d'étiquetage**

Désignation Commerciale

Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)  
Ifosol 3 Film Developer

Pictogramme(s) de Danger



GHS07

Mention(s) d'Avertissement

Attention

Mention(s) de Danger

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 EUH208: Contient: (Hydroquinone) Peut produire une réaction allergique.

Mention(s) de mise en garde

P102: Tenir hors de portée des enfants.  
 P273: Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

**2.3 Autres dangers**

Ce produit contient: 95-14-7 (Propriétés perturbant le système endocrinien)

**2.4 Autres informations**

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

**RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1 Substances**

Non applicable.

**3.2 Mélanges**

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	N° CE / No. D'Enregistrement d'REACH	%W/W	Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger
carbonate de sodium	497-19-8	207-838-8	1-5%	Eye Irrit. 2 H319	GHS07
Hydroquinone	123-31-9	204-617-8	<1%	Acute Tox. 4 H302 Skin Sens. 1B H317 Eye Dam. 1 H318 Muta. 2 H341 Carc. 2 H351 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410	GHS05 GHS08 GHS07 GHS09
4-(hydroxyméthyl)-4-méthyl-1-phénylpyrazolidin-3-one	13047-13-7	235-920-3	<1%	Acute Tox. 4 H302	GHS07

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	Les limites de concentration spécifiques	Facteur-M	ETA
Hydroquinone	123-31-9		Aquatic Acute 1: 10	Acute Tox. 4 (H302) : 500
4-(hydroxyméthyl)-4-méthyl-1-phénylpyrazolidin-3-one	13047-13-7			Acute Tox. 4 (H302) : 500

**Ifosol 3 Film Developer**

Ne contient pas de substances vPvB non classées.

Ne contient pas de substances non classées avec une limite d'exposition sur un lieu de travail en l'Union.

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

**RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS****4.1 Description des premiers secours**

Inhalation	Traiter symptomatiquement.
Contact avec la Peau	Traiter symptomatiquement.
Contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Ingestion	Traiter symptomatiquement.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Peut causer une irritation.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter symptomatiquement.

**RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'Extinction Appropriés Comme approprié pour combattre un feu environnant.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des vapeurs toxiques et irritantes.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Endiguer les eaux d'extinction d'incendie pour un traitement ultérieur.

**RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pratiquer une ventilation adéquate. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Alerter les autorités compétentes lors de déversements et de déchargements accidentels dans des cours d'eau.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Contenir les déversements avec du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Endiguer le produit répandu avec de la terre, à l'aide d'une pelle, pour éviter la contamination d'égouts et de cours d'eau.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Consulter Aussi les Rubrique 8, 13.

**RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Température de stockage

Ambiante.

Temps limite de stockage

Stable dans les conditions normales.

Matières incompatibles

Rien de connu.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Solution développeur photographique

**RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1 Paramètres de contrôle**

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

**Ifosol 3 Film Developer**

Limites d'exposition sur le lieu de travail						
SUBSTANCE	N° CAS	VLLT (VLEP 8 heures, ppm)	VLLT (VLEP 8 heures, mg/m <sup>3</sup> )	VLCT (ppm)	VLCT (mg/m <sup>3</sup> )	Remarque:
Hydroquinone	123-31-9		2			C2, M2

Région UE France Source Valeur Limite Indicative d'exposition Professionnelle Arrêté du décembre 2021 fixant des valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives pour certains agents chimiques, La France

Remarque C2 M2 Remarques Cancérogène de catégorie 2 Mutagène de catégorie 2

**8.2 Contrôles de l'exposition**

8.2.1. Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate. Un centre de nettoyage / d'eau devrait être disponible pour se laver les yeux et la peau.

8.2.2. Équipements de protection individuelle



Protection des Yeux Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).



Protection de la peau Porter des vêtements et des gants de protection: Gants imperméables (EN 374).



Protection respiratoire Normalement, aucune protection respiratoire individuelle est nécessaire.



Risques thermiques Rien de connu.

8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement Alerter les autorités compétentes lors de déversements et de déchargements accidentels dans des cours d'eau.

**RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide.
Couleur	Pas connu.
Odeur	Pas connu.
Point de fusion/point de congélation	Pas connu.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas connu.
Inflammabilité	Pas connu.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Pas connu.
Point d'éclair	Pas connu.
Température d'auto-inflammabilité	Pas connu.
Température de décomposition	Pas connu.
pH	Pas connu.
Viscosité Cinématique	Pas connu.
Solubilité	Solubilité (Eau) : Pas connu. Solubilité (Autre) : Pas connu.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Pas connu.
Pression de vapeur	Pas connu.
Densité et/ou densité relative	Pas connu.
Densité de vapeur relative	Pas connu.
Caractéristiques des particules	Pas connu.

**9.2 Autres informations**

Aucun.

**RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**Ifosol 3 Film Developer**

- 10.1 Réactivité** Non attribué.
- 10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions normales.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réactions dangeureuses connues si utilisé selon l'usage prévu.
- 10.4 Conditions à éviter** Non attribué.
- 10.5 Matières incompatibles** Pas connu.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** Aucuns produits de décomposition dangereux connus.

**RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

- Toxicité aiguë - Ingestion La méthode de calcul : Non classé.  
La méthode de calcul : Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) Calc ATE - 48318.52
- Toxicité aiguë - Contact avec la Peau La méthode de calcul : Non classé.
- Toxicité aiguë - Inhalation La méthode de calcul : Non classé.  
La méthode de calcul : Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) Calc ATE - 2331.99
- Corrosion cutanée/irritation cutanée La méthode de calcul : Non classé.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire La méthode de calcul : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Données sur la sensibilisation de la peau La méthode de calcul : Non classé.
- Données sur la sensibilisation respiratoire La méthode de calcul : Non classé.
- Mutagénicité sur les cellules germinales La méthode de calcul : Non classé.
- Cancérogénicité La méthode de calcul : Non classé.
- Toxicité pour la reproduction La méthode de calcul : Non classé.
- L'allaitement La méthode de calcul : Non classé.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique La méthode de calcul : Non classé.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée La méthode de calcul : Non classé.
- Danger par aspiration La méthode de calcul : Non classé.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

Pas connu.

**RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1 Toxicité**

- Toxique pour la vie aquatique. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Toxicité - Invertébrés aquatiques Pas connu.
- Toxicité - Poissons Pas connu.
- Toxicité - Algues Pas connu.
- Toxicité - le compartiment sédiment Non classé.
- Toxicité - Milieu terrestre Non classé.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas connu.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas connu.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Pas connu.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Pas connu.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Énuméré dans: Liste II : Substances en cours d'évaluation pour la perturbation endocrinienne dans le cadre d'une législation européenne 95-14-7 (Environnement)

**12.7 Autres effets néfastes**

Pas connu.

**RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**Ifosol 3 Film Developer****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales. Les remettre à une usine agréée de recyclage, de récupération ou d'incinération;. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Éliminer dans une décharge appropriée.

**13.2 Autres informations**

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Non classifié comme dangereux pour le transport.****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Non applicable

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

Non applicable

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Non applicable

**14.4 Groupe d'emballage**

Non applicable

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Non classé comme Polluant Marin.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas connu

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'omi**

Pas connu

**RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlements Européens - Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

Non indiqué

REACH: L'annexe XIV des substances soumises à autorisation

Non indiqué

REACH: Annexe XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux

carbonate de sodium (497-19-8), Hydroquinone (123-31-9), 4-(hydroxyméthyl)-4-méthyl-1-phenylpyrazolidin-3-one (13047-13-7), pentasodium (carboxylatométhyl)iminobis(éthylènenitrilo)tetraacetate (140-01-2), Benzotriazole (95-14-7), 1-phenyltetrazole-5-thiol (86-93-1)

Le plan d'action continu communautaire (CoRAP)

Hydroquinone (123-31-9), Benzotriazole (95-14-7)

Règlement (UE) N° 2019/1021 du Parlement Européen et du Conseil concernant les polluants organiques persistants

Non indiqué

Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Non indiqué

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement Européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Non indiqué

**Règlements nationaux**

Autres Pas connu.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique REACH n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour:

**LÉGENDE**

**Ifosol 3 Film Developer**

Pictogramme(s) de Danger



GHS07

GHS05: SGH: Corrosion  
 GHS08: SGH: Danger pour la santé  
 GHS09: SGH: Environnement

Classification des dangers

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, Catégorie 4  
 Skin Sens. 1B : Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B  
 Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1  
 Eye Irrit. 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2  
 Muta. 2 : Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2  
 Carc. 2 : Cancérogénicité, Catégorie 2  
 Aquatic Acute 1 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Aigu, Catégorie 1  
 Aquatic Chronic 1 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 1  
 Aquatic Chronic 3 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 3

Mention(s) de Danger

H302: Nocif en cas d'ingestion.  
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H318: Provoque de graves lésions des yeux.  
 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
 H351: Susceptible de provoquer le cancer.  
 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mention(s) de mise en garde

P264: Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation.  
 P273: Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.  
 P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

Acronyme

ETA : Estimations de la Toxicité Aiguë  
 CAS : Chemical Abstracts Service  
 CLP : Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges  
 DNEL : Niveau dérivé sans effet (DNEL)  
 CE : Communauté Européenne  
 EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes  
 VLLT : Valeurs limites d'exposition à long terme  
 PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique  
 PNEC : Concentration prévisible sans effet (PNEC)  
 REACH : Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques  
 VLCT : Valeur limite d'exposition à court terme  
 STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles  
 vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable

Principales références bibliographiques et les sources de données utilisées pour élaborer la FDS

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne

**Ifosol 3 Film Developer**

foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. HARMAN Technology Ltd ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. HARMAN Technology Ltd n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.